

**Arrêté du 04 juillet 2022**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant d'avances et de recettes  
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val d'Oise**

**NOR : JUSF2219881A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 15 avril 2022 de Madame Christelle GOUMON, valant acceptation de la fonction de mandataire suppléante d'avances et de recettes ;

Considérant le courrier du 19 avril 2022 de Madame Catherine BOUSSOU, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val d'Oise, demandant la nomination de Madame Christelle GOUMON en tant que mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

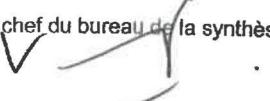
Madame Christelle GOUMON est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val d'Oise.

## Article 2

Le directeur par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile de France et d'Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de la justice*.

Fait le 06/07/2022

Adjoint au chef du bureau de la synthèse

  
Vincent BOUZRAR